



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

presse

Question écrite n° 32725

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les aides gouvernementales à la presse. Certaines formes de presse connaissent l'érosion de leur lectorat. Il est urgent de le reconquérir, notamment celui des jeunes : permettre aux jeunes d'accéder à la presse fait partie intégrante de la lutte contre l'illettrisme. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures visant à aider efficacement les diffuseurs de presse.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre de la culture et de la communication sur les moyens permettant d'enrayer le désintérêt grandissant des jeunes pour la lecture de la presse écrite. Un double enjeu de formation à la citoyenneté et de développement intellectuel milite pour que la diffusion de la presse vers le lectorat jeune soit encouragée. Apportant sur l'actualité le regard critique indispensable à la formation du jugement, la lecture assidue et précoce de la presse d'information politique et générale est le complément naturel de la formation dispensée par le système éducatif. Une enquête récente montre que au cours des dix dernières années, le nombre de lecteurs de quotidiens d'information politique et générale parmi les jeunes générations s'est réduit de près de 20 %. Cette situation trouve son origine dans un triple problème de prix, de distribution et de contenu. Trop chère pour des lecteurs disposant d'une autonomie financière réduite, trop éloignée des lieux de sociabilité habituels de la jeunesse, parfois insuffisamment attentive aux attentes du jeune lectorat, la presse d'information politique et générale voit ses positions continûment s'éroder, en particulier dans la tranche des quinze vingt-quatre ans. Il est clair que s'il revient au premier chef aux entreprises de presse elles-mêmes de répondre au défi qui leur est lancé, l'État peut les y aider. Des travaux sont en cours avec les entreprises de presse concernées dans le cadre de la mission confiée par le ministère de la culture et de la communication à M. Bernard Spitz, maître des requêtes au Conseil d'État, afin de déterminer précisément les contours du dispositif qui pourrait être mis en place à cette fin. D'ores et déjà, le Premier ministre a indiqué, le 28 juillet dernier, aux présidents du Conseil supérieur des messageries de presse, de la Fédération nationale de la presse française (FNPF) et du syndicat de la presse magazine et d'information (SPMI) que le fonds d'aide à la modernisation de la presse d'information politique et générale pourra être mobilisé, à hauteur de 3 millions d'euros en 2005, afin de soutenir des projets, présentés par les entreprises de presse, visant à encourager le développement de la lecture de la presse quotidienne par les jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32725

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 590

Réponse publiée le : 12 octobre 2004, page 7926